|  |  |
| --- | --- |
|  | Ecole primaire Saint-Laurent7 rue Reboutade84 800 L’Isle sur la SorgueTel : 04 90 38 14 88Mail : elementaire.stlaurent@orange.fr |

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE**

**(Accueil du matin à partir de 7h45 et du soir jusqu’à 17h55)**

# REGLES GÉNÉRALES

Les jours d’accueil sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cependant, soucieux de respecter le rythme de l’enfant, l’école met en place ce système à la demande des parents qui travaillent.

Il n’y aura pas d’accueil le mercredi et le samedi.

Il est rappelé aux parents qu’il n’est pas souhaitable pour le confort de l’enfant, d’être présent dans l’école sans interruption de 7H45 à 17h55 et donc de n’adopter cette solution qu’en cas de nécessité absolue.

De même pour des raisons de sécurité, d’hygiène et de bien-être, les enfants devront avoir pris leur petit déjeuner avant d’être accueillis à l’école.

**TARIFS :** 2 régimes :

* Occasionnel : si votre enfant **ne doit rester qu'un soir ou deux par semaine** **maximum** ou de façon irrégulière, le règlement se fera par tickets.
* Forfait annuel : réservé aux enfants **dont les deux parents travaillent** (fournir les attestations de l’employeur) si votre enfant reste de façon régulière tout au long de l'année.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Matin** | **Soir** | **Matin + Soir** |
| **Tarif journalier** | **1.50 €** | **3,50 €** |  |
| **Tarif annuel** | **85,00 €** | **220,00 €** | **305,00 €** |
| **Tarif annuel pour 2 enfants** | **155,00** | **392,00** | **547,00** |
| **Tarif annuel pour 3 enfants** | **188,00** | **515,00** | **703,00** |

 MODALITES D’INSCRIPTION

* **Pour l’inscription annuelle, réservée aux deux parents qui travaillent :**

Il est demandé une attestation obligatoire des horaires de travail de la part de l’employeur pour chaque parent,

et le règlement sera ajouté aux prélèvements mensuels ou au règlement à l’année dans le chèque global.

**La fiche jointe (page 3) est à rendre complétée** **impérativement avant le 12 septembre 2025.**

Après cette date, seules les inscriptions occasionnelles seront possibles.

* **Pour l’inscription occasionnelle :**

**La fiche jointe (page 3) est à rendre complétée** lors **de la première inscription** accompagnée du ticket avec le nom de l’enfant et la date au dos, qui est à donner aux personnels d’accueil de la garderie.

La vente des tickets aura lieu tous les jeudis matin entre 8h15 et 8h30. Vous pouvez également donner une enveloppe au nom de l’enfant avec le règlement par chèque (ordre OGEC Saint-Laurent) en précisant le nombre de carnets du matin et du soir. Les tickets sont non nominatifs, non remboursables et non limités dans le temps.

Ils sont vendus par carnets de 10 uniquement.

Garderie du matin : Carnet de 10 tickets blancs : 15 euros.

Garderie du soir : Carnet de 10 tickets jaunes : 35 euros.

Les parents devront s’engager à respecter le règlement, les horaires.

 HORAIRES ET FONCTIONNEMENT DE L’ACCUEIL

*Garderie du matin :*

Le temps « d’accueil » ne dure que 15 minutes entre 7h45 et 8h, puis l’accès à l’école est fermé pour des raisons de sécurité et d’encadrement pour les enfants. A 8h15, le portail est ouvert pour tous les enfants qui ne viennent pas en garderie.

La garderie du matin a lieu dans la salle d’accueil.

*Garderie du soir :*

16h45-17h : goûter

17h-17h30 : Activités pour les maternelles.

 Pour les grands (du CE au CM2) : devoirs en autonomie ; il ne s’agit pas d’une étude surveillée effectuée par les enseignants et les enfants ne pourront pas être récupérés sur ce créneau horaire afin de respecter ce temps de devoir.

**17h55: Fermeture de l’école.**

Les personnes qui surveillent font partie du personnel OGEC de l'école: Christelle, Laetitia, Nadège et Marion.

**Il est de la responsabilité des parents de vérifier tous les soirs que les devoirs sont faits correctement.**

LE DEPART DE L’ENFANT

Les parents s’engagent à respecter les heures d’ouverture et de fermeture.

L’enfant peut être confié à une tierce personne, si son identité a été précisée sur la fiche d’engagement.

Les parents qui pour une raison quelconque se voient dans l’impossibilité de venir chercher leur enfant doivent avertir au plus tôt l’école.

Si ce retard est dû à un laxisme des parents et se renouvelle, l’enfant risque l’exclusion de la garderie du soir.

Chaque retard sera consigné dans un registre par la signature des parents, lorsqu’ils viendront récupérer leur enfant.

Trois retards entraîneront l’exclusion de la garderie.

**L’application de ces consignes contribue au respect du personnel.**

|  |  |
| --- | --- |
| LOGO ECOLE | Ecole primaire Saint-Laurent7 rue Reboutade84 800 L’Isle sur la SorgueTel : 04 90 38 14 88Mail : elementaire.stlaurent@orange.fr |

**PERSONNES A CONTACTER**

**PERSONNES AUTORISEES**

Je soussigné(e), Père, Mère, Tuteur de l’enfant :

Scolarisé à l’école St Laurent Classe de : Né(e) le :

DEMANDE QUE les personnes à contacter en cas d’urgence soient :

M. et Mme………………………………………. ………. Tel. :

M. et Mme………………………………………………... Tel. :

M. et Mme. ………………………………………………. Tel. :

M. et Mme…………………………………………. ……. Tel. :

AUTORISE les personnes suivantes à récupérer à ma place, mon enfant à l’école St Laurent

M. et Mme …………………………………………. ……. Tel. :

M. et Mme ……………………………………………. …. Tel. :

M. et Mme ……………………………………………. …. Tel. :

## Cette autorisation est valable durant toute la durée de l’année scolaire : 2025 – 2026

**Observations importantes concernant votre enfant** (information nécessaire, ayant une incidence sur la santé ou le bien-être de l’enfant, PAI…):

----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Mr et Mme : …....................................................................... parents de l'enfant (des enfants):

…............................................................................reconnaissent avoir pris connaissance des tarifs et du réglement de la garderie et les acceptent.

Signatures Date:

----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

INSCRIPTION A LA GARDERIE – **Régime annuel uniquement – Merci d'entourer votre choix**

Pour 1 enfant : - Matin : 85 € - Soir : 220 € - Matin + soir : 305 €

Pour 2 enfants: - Matin : 155 € - Soir : 392 € - Matin + soir : 547 €

Pour 3 enfants: - Matin : 188 € - Soir : 515 € - Matin + soir : 703 €